Découverte d'engins de guerre



Des engins de guerre non explosés et des munitions peuvent être enfouis dans le sol, présents dans nos cours d'eau ou être retrouvés chez des particuliers.

La découverte d'engins de guerre (grenades, obus, bombes, détonateurs, mines ou munitions) peut représenter un danger mortel pour la ou les personnes présentes sur place lorsqu'il y a manipulation ou transport de ces munitions et plus particulièrement celles à charge chimique.

DANGERS POTENTIELS

En cas de découverte d'engins explosifs, les risques peuvent être :

➔ Explosion suite à une manipulation, un choc ou au contact de la chaleur
➔ Intoxication : par inhalation, ingestion ou contact
➔ Dispersion dans l'air de gaz toxiques

CONSIGNES

- Ne pas déplacer l'engin
- Prévenir la mairie, la gendarmerie ou la police, qui avertira les autorités compétentes
- Interdire à quiconque d'y toucher ou de s'approcher. En cas d'accident, la responsabilité de chacun pourrait être engagée
- Marquer l'emplacement de l'engin par un repère quelconque afin de faciliter l'intervention des démineurs
- Rester discret pour éviter d'attirer les curieux
- Collecter les renseignements (lieu, adresse, dimension de l'objet, forme, habitations à proximité, photographie...)
- S'éloigner sans courir